



23 janvier 2017

(17-0425)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDE – CERTAINES MESURES VISANT LES IMPORTATIONS
DE PRODUITS EN FER ET EN ACIER**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par la Fédération de Russie

La communication ci-après, datée du 18 janvier 2017 et adressée par la délégation de la Fédération de Russie à la délégation de l'Inde, à la délégation du Japon et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

J'ai l'honneur de me référer aux consultations demandées par le Japon conformément à l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends ("Mémorandum d'accord"), à l'article XXII:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 et à l'article 14 de l'Accord sur les sauvegardes dans la communication distribuée aux Membres de l'OMC le 9 janvier (WT/DS518/1; G/L/1172; G/GS/D49/1) et intitulée "*Inde – Certaines mesures visant les importations de produits en fer et en acier (DS518)*". Les autorités de mon pays m'ont donné pour instruction d'informer les Membres qui prennent part aux consultations et l'Organe de règlement des différends que la Fédération de Russie désire être admise à participer à ces consultations, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord.

La Fédération de Russie note que la demande de consultations concerne l'application de mesures de sauvegarde sur les importations de produits plats laminés à chaud en aciers non alliés et en autres aciers alliés, enroulés, d'une largeur de 600 mm ou plus, et le système de prix minimaux à l'importation concernant certains produits en fer et en acier. Les produits faisant l'objet des mesures en cause sont également exportés de la Russie vers l'Inde. En 2015, le montant des exportations russes concernées a dépassé 181 millions de dollars EU. Suite à l'application par l'Inde des mesures en cause, les exportations russes du produit concerné vers l'Inde ont diminué de près de 38% en 2016 et s'élevaient à 113 millions de dollars EU.

Par conséquent, la Fédération de Russie a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations.
